

# Chatton des Morandais

Bretagne, 1778

Procès-verbal des preuves de la noblesse de **Charles-Marie Chatton des Morandais**, agréé par le Roi pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans les Écoles royales militaires <sup>1</sup>.

*D'argent à un pin de sinople arraché, chargé de trois pommes d'or.*

**I<sup>er</sup> degré, produisant.** Charles-Marie Chatton des Morandais, 1768.

Extrait des registres de la paroisse de Noyal près de Lamballe, portant que **Charles-Marie**, fils de messire Eugène Chatton chevalier, seigneur des Morandais, et de dame Jeanne-Thérèse le Normand son épouse, naquit le 13 d'avril 1768 et fut batisé le même jour. Cet extrait est signé Gorin curé de Noyal et légalisé.

**II<sup>e</sup> degré, père.** Eugène Chatton des Morandais, Jeanne-Thérèse le Normand de Noyal sa femme. 1750.

Décret de la juridiction de Lamballe du 17 d'avril 1750 sur le mariage proposé entre écuyer **Eugène Chatton** seigneur des Morandais, majeur, fils unique de messire Pierre Chatton seigneur des Salles et de dame Renée du Bois d'une part, et demoiselle **Jeanne-Thérèse le Normand** de Noyal mineur, fille de feu messire René-François-Floriant le Normand, seigneur de Noyal, et de dame Angélique de Rochefort sa veuve, d'autre part : il y est dit que douze parents paternels et maternels de ladite demoiselle de Noyal avoient déclaré qu'ils trouvoient que ledit mariage proposé leur étoit avantageux. Ce décret est signé « Connan notaire royal saisi du registre ».

Extrait des registres de la paroisse de Noyal près de Lamballe en Bretagne, portant que messire **Eugène Chatton** chevalier, seigneur des Morandais, âgé d'environ 26 ans, domicilié de la paroisse de Tréveron, évêché de Saint-Malo, fils de messire Pierre Chatton chevalier, seigneur des Salles, et de dame Renée du Bois, d'une part, et demoiselle **Jeanne-Thérèse le Normand** âgée d'environ 16 ans, fille de messire René le Normand chevalier, seigneur de Noyal, et de dame Angélique de Rochefort son épouse, d'autre part, reçurent la bénédiction nuptiale le 6 de mai 1750. Cet extrait est signé le Bigot recteur de Noyal et légalisé.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse Saint-Pierre d'Evran, diocèse de Saint-Malo, portant qu'écuyer **Eugène Chatton** fils légitime d'écuyer Pierre Chatton seigneur des Salles et de dame Renée du Bois son épouse naquit en leur maison des Morandais le 22 de janvier 1724 et fut batisé le surlendemain. Cet extrait est signé Coupeaut des Graviers recteur d'Evran et légalisé.

**III<sup>e</sup> degré, ayeul.** Pierre Chatton des Salles, Renée-Guillemette du Bois des Morandais sa femme. 1719.

Contrat de mariage de messire **Pierre Chatton** seigneur des Salles, fils de feus messire

---

1. Transcription de François du Fou pour Tudchentil en mai 2012, d'après le Ms français 32088 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90573034>).

Guillaume Chatton seigneur de Trévilleuc et dame Françoise Rouxel son épouse, demeurant à la maison noble de Ranlion<sup>2</sup>, paroisse de Saint-Ygneuc, évêché de Saint-Brieuc, accordé le 2 d'octobre 1719 avec demoiselle **Renée-Guillemette du Bois** dame des Morandais, fille de noble homme Jean du Bois et de demoiselle Guillemette Estier sa femme, sieur et dame de la Hautière, demeurans en leur maison des Morandais, paroisse d'Evran, évêché de Saint-Malo, alors en la maison noble de la Fallaise, même paroisse, où ce contrat fut passé devant Avril notaire de la juridiction de l'ancienne baronnie de Beaumanoir.

Extrait du registre des mariage de la paroisse d'Evran portant qu'écuyer **Pierre Chatton** seigneur des Salles, de la paroisse de Saint-Ygneuc, et demoiselle **Renée-Guillemette du Bois** dame des Morandais, reçurent la bénédiction nuptiale le 24 d'octobre 1719. Au nombre des signatures sont ces deux-cy Guillemette Estier et Jean du Bois. Cet extrait est signé Gallais curé d'Evran et légalisé.

Extrait du registre de la paroisse du Quiou, évêché de Saint-Malo, portant que **Pierre-François**<sup>3</sup> **Chatton**, fils d'écuyer Guillaume (Chatton) seigneur de Trévilleuc et de dame Françoise Rouxel sa femme fut batisé le 22 de mars 1690 et eut pour parrain écuyer Pierre-François Chatton sieur des Vaux. Cet extrait est signé Julien recteur du Quiou et légalisé.

**IV<sup>e</sup> degré, bisayeul.** Guillaume Chatton de Trévilleuc, Françoise Rouxel de Ranléon, sa femme. 1686.

Contrat de mariage de messire **Guillaume Chatton** seigneur de Tréveleu, demeurant en sa maison et manoir de Tréveleu, paroisse du Quiou, évêché de Saint-Malo, mineur, fils aîné héritier principal et noble de défunt messire René Chatton seigneur de Saint-Trimouet et de dame Olive Fournier sa femme, alors épouse d'écuyer François Gueziville sieur de la Villefillys, demeurans en leur maison noble du Prémoré, paroisse de ...<sup>4</sup> ..., accordé le 16 de novembre 1686 avec demoiselle **Françoise Rouxel** demoiselle de Ranléon, fille de messire Guillaume Rouxel seigneur de Ranléon, conseiller du Roi et son sénéchal au siège royal de Jugon, et de dame Jaqueminie Huby son épouse, demeurans en ladite ville de Jugon, où ce contrat fut passé devant Rouault notaire royal en la même ville.

Contrat de mariage de messire **René Chatton** chevalier, seigneur de Saint-Trimouet et autres lieux, demeurant au château noble de Truelleux, paroisse de Saint-Tual, évêché de Dol, accordé le 12 de décembre 1664 avec demoiselle **Olive Fournier** dame de Couettenfault, fille aînée héritière principale et noble de défunt écuyer Guillaume Fournier et de dame Marguerite Millon sa femme seigneur et dame de la Touche-Guihart, de la Villeneuve, veuve, ladite future épouse demeurante avec ladite dame sa mère en leur manoir et maison noble de la Touche-Guihart, paroisse de Hennon, diocèse de Saint-Brieuc. Ce contrat fut passé au bourg de Bréhand devant maîtres Gilles Grizart et Toussaint Perrot qui en retient la minute, notaires royaux et de la juridiction de Launay-Gouray sous la sénéchaussée de Rennes établis à Lamballe.

Arrêt de la Chambre établie par le Roi pour la réformation de la noblesse au pays et duché de Bretagne, rendu à Rennes le 30 janvier 1669, par lequel **René Chatton** écuyer, sieur de Saint-Trimouet, de la Touche-Guihart et de la Villeneuve, fils puîné de défunt écuyer Christophe Chatton

---

2. Aujourd'hui Ranléon.

3. En note à la fin du paragraphe : *On suppose que ce Pierre-François est le Pierre qui épousa Renée-Guillemette du Bois et qui n'a que le seul nom de batême Pierre dans tous les actes qu'on a produits sur son degré.*

4. En note à la fin du paragraphe : *Le nom de cette paroisse est en blanc dans cet acte produit en original.*

sieur des Vaux et de feüe dame Anne de Lanjamet son épouse, est déclaré noble et issu d'extraction noble ; comme tel il lui est permis et à ses descendans en mariage légitime de prendre la qualité d'écuyer ; est maintenu au droit de jouir de tous les privilèges attribués aux nobles de ladite province ; et il est ordonné que son nom seroit employé au catalogue des nobles de la sénéchaussée de Rennes. Cet arrêt est signé Malescot.

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, et en cette qualité commissaire du Roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves des Écoles royales militaires, chevalier-grand-croix honoraire de l'ordre royal des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne.

Certifions au Roi que **Charles-Marie Chatton des Morandais** a la noblesse requise pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans les Écoles royales militaires, ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés et visés dans ce procès-verbal que nous avons dressé et signé à Paris le vingt-septième jour du mois d'avril de l'an mil sept cent soixante-dix-huit.

[Signé : ] d'Hozier de Sérigny.